

● Et la prévention ? Qu'est-il possible de proposer ?

Consommateurs et non consommateurs, sont concernés par les situations qui constituent des risques à évaluer... **et à prévenir.**

Les professionnels : infirmier(e)s, assistant(e)s et médecins des services de santé au travail, assistant(e)s sociaux, animateurs de prévention, ont pour mission de répondre à ces questions, tant au niveau des personnes (suivi individuel), que des entreprises (actions de prévention, sensibilisations, conseils...),

en lien avec les acteurs internes (direction, encadrement, représentants du personnel, CSSCT, salarié désigné compétent en prévention des risques) et externes à l'entreprise (en particulier médecins généralistes, centres d'addictologie, mouvements d'entraide).

● Comment obtenir des informations à l'extérieur de l'entreprise ?

En toute confidentialité...

...vous pouvez contacter :

Alcool Info Service :
0980 980 930

Numéro gratuit



● CONSOMMATION D'ALCOOL... ●

Votre Service de Santé au Travail, partenaire de prévention, vous propose :

- des entretiens individuels en santé au travail
- des outils pour évaluer les risques
- des conseils pour répondre aux besoins de l'entreprise

DOCUMENT À DESTINATION DES ENTREPRISES ET SALARIÉS

Cachet du Service de Santé au Travail

● QUELQUES PISTES, POUR OUVRIR LE DIALOGUE ●

A partir de quels seuils de consommation parle-t-on de risques ?



Chaque verre standard contient environ 10g d'alcool

Dès le premier verre, le comportement est modifié. Ces modifications peuvent avoir une influence négative sur la vie personnelle, sociale et professionnelle.

La consommation d'alcool est préjudiciable pour la santé.

Les repères du Ministère de la Santé sur les consommations à risque :

- 10 verres standards/semaine
- maximum 2 verres/jour et 5 jours/semaine
- conseil de rester au moins 2 jours «sans consommation d'alcool» chaque semaine

A partir de quelles consommations parle-t-on de dépendance ?

Ce n'est pas la quantité consommée qui définit la dépendance.



Le Docteur Fouquet fut le premier, en France, à aborder la dépendance qui lie l'alcoolique à son produit. C'est lui qui donna la **définition la plus habituelle de la dépendance à l'alcool : la perte de la liberté de s'abstenir de consommer.**

Un psychiatre américain, E. M. Jellinek (1890-1963) proposa dans sa classification de l'alcoolisme (1960) le terme de «maladie alcoolique».

Quelles réglementations en milieu de travail ?

- Article R. 4228-21 - Code du Travail (Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008) :

Il est interdit de laisser entrer ou séjourner dans les lieux de travail des personnes en état d'ivresse.

Le règlement intérieur peut :

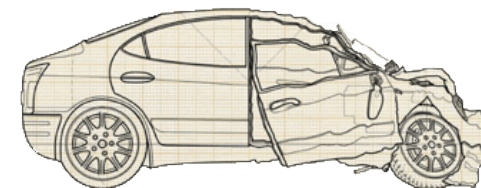
- préciser les quantités, les lieux, les moments, les autorisations, la nature des consommations,
- prévoir des mesures (pouvant notamment prendre la forme d'une limitation, voire d'une interdiction de consommation) qui doivent être proportionnées au but recherché,
- définir les modalités d'intervention et de prévention,
- fixer un taux maximal **toléré** d'alcoolémie au travail.

Le taux actuel sur la route (**tolérance inférieure à 0,5 g/l**) est **diminué** pour certains postes (transports en commun routiers : **tolérance inférieure à 0,2 g/l**, décret du 25.10.2004).

Les conséquences de ces consommations sur le travail sont principalement :

- des accidents au travail (15 à 20 %) et de trajet (40% des accidents de la route)
- des difficultés relationnelles dans l'équipe de travail
- de l'absentéisme
- des diminutions de la qualité et de la sécurité
- des inaptitudes au poste de travail
- des licenciements

ALCOOL AU VOLANT : AU-DELÀ DE LA LIMITE VOUS NE MESUREZ PLUS LES RISQUES



0 g/l | 0,5 g/l de sang = 0,25 mg/l d'air expiré

POUR SAVOIR SI VOUS POUVEZ CONDUIRE : L'ÉTHYLOTEST Sécurité routière. Changeons.



www.soufflez-vous-saurez.fr

Comment vous aider dans la détection du risque ?

Votre Service de Santé au Travail est un interlocuteur privilégié sur cette question.

Au-delà de l'examen clinique et de l'entretien, des tests sanguins peuvent être demandés par le médecin du travail. **Les résultats sont destinés aux salariés.**

AUTOQUESTIONNAIRE PROPOSÉ : QUESTIONNAIRE FACE

• Au cours des douze derniers mois

A quelle fréquence vous arrive-t-il de consommer des boissons contenant de l'alcool ?

- Jamais : 0
- Une fois par mois ou moins : 1
- 2 à 4 fois par mois : 2
- 2 à 3 fois par semaine : 3
- 4 fois ou plus par semaine : 4

Combien de *verres standards* buvez-vous au cours d'une journée habituelle ?

- 1 ou 2 : 0
- 3 ou 4 : 1
- 5 ou 6 : 2
- 7 à 9 : 3
- 10 ou plus : 4

• Au cours de toute votre vie...

Votre entourage vous a-t-il fait des remarques au sujet de votre consommation d'alcool ?

- Non : 0
- Oui : 4

Avez-vous déjà eu besoin d'alcool le matin ?

- Non : 0
- Oui : 4

Vous arrive-t-il de boire et de ne plus vous souvenir ensuite de ce que vous avez pu dire ou faire ?

- Non : 0
- Oui : 4

SCORE

Hommes

Score inférieur à 5 : risque faible ou nul
Scores de 5 à 8 : consommation excessive
Score supérieur à 8 : risque de dépendance

Femmes

Score inférieur à 4 : risque faible ou nul
Scores de 4 à 8 : consommation excessive
Score supérieur à 8 : risque de dépendance